

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/052

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7 : ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX E. INTERSECTION A FEUX RUE JEAN BURGER

M. le maire explique que dans une logique d'amélioration de la sécurité routière, il est projeté de sécuriser la route départementale n° 656, au niveau du carrefour entre la rue Jean Burger et la rue de la Forêt.

La topographie du terrain avec une forte pente sur la rue de la Forêt et une vitesse excessive des véhicules sur la route principale rendent dangereuse la sortie depuis la rue de la Forêt vers la RD 656.

La mise en place de feux tricolores comportementaux, dits à « vert récompense » sur la RD656, permettrait d'abaisser la vitesse des véhicules sur cet axe et de sécuriser une traversée piétonne. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- au repos, tous les feux sont au rouge.
- lorsqu'un véhicule s'approche du feu sur la RD, le feu passe automatiquement au vert après détection lointaine de celui-ci. Les véhicules roulant à 50 km/h ne marqueront pas d'arrêt sur la rue Jean Burger (sauf véhicule détecté simultanément depuis la rue de la Forêt ou sur appel piéton)
- si un véhicule est détecté dans la rue de la Forêt, ou si un piéton veut traverser la route principale (après appel sur bouton poussoir), le feu passe au rouge sur la RD pour permettre l'écoulement de ces flux secondaires.

Les aménagements projetés ainsi que les feux tricolores seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes aveugles et malvoyantes.

Cet aménagement est susceptible d'être éligible aux subventions allouées par le Conseil Départemental au titre du programme AMISSUR.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Suite à une consultation d'entreprises passée sous la forme d'une procédure adaptée (art 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics)

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie en dates du 26 février 2019 et du 6 mars 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché d'installation de feux comportementaux sur la RD656 – Sécurisation du carrefour entre la rue Jean Burger et la rue de la Forêt - à l'entreprise EST RESEAUX pour un montant de **51 590 ,00 € H.T. soit 61 908,00 € T.T.C.**

- décide d'attendre la notification de la décision de subvention du Département de la Moselle au titre du programme AMISSUR pour démarrer ces travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT